

Numéro de la fiche (ACT...).

Mention du code de l'agrément ou de l'autorisation (cfr annexes 2 et 3 de l'AR 16/01/2006).

Mention de l'agrément (Ag), de l'autorisation (Au) ou de l'enregistrement (E) nécessaire pour pouvoir exercer l'activité.

**Activité implicite** : Si l'opérateur exerce l'activité de la fiche, il ne faut pas encoder l'activité implicite. Exemple : activité de la fiche = fabricant denrées alimentaires – activité implicite = grossiste denrées alimentaires. Cette activité peut aussi être exercée seule.

Exemple **activité liée** : activité de la fiche = détention de bovins et activité liée = production de grandes cultures.

Check liste(s) utilisée(s) dans le cadre des visites d'inspection pour la délivrance d'un agrément.

Informations concernant la contribution AFSCA, par exemple le secteur **Financement** dans lequel la contribution sera due, si l'activité de la fiche est l'activité principale de l'opérateur.

Fiche technique activité		XXX – ACT XXX
		Version n° x xx/xx/xxxx
Description brève	Description	Code
Lieu		PL
Activité		AC
Produit		PR
Ag/Au/E		x.x
Type de n° Agr/Aut		
Guide autocontrôle		G
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l'activité de la fiche)		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l'activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l'activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l'activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
Base juridique		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut		
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut		
Informations complémentaires et/ou remarques		
Autocontrôle		
Financement		

Les guides d'autocontrôle cités ici le sont à titre indicatif et non contraignant – plus d'informations à ce sujet dans la partie « Autocontrôle » de la fiche.

**Activité obligatoire** : Ne pas confondre avec l'activité principale. Cette case ne sera complétée que si l'activité de la fiche est une activité subséquente. Exemple : activité de la fiche = abattage à la ferme de volailles – activité obligatoire = détention de volailles.

Exemple **activité subséquente** : activité de la fiche = détention de bovins – activité subséquente = production de lait de vache.

Informations relatives à l'**autocontrôle** et aux guides. **Avertissement**: pour savoir avec précision si un guide est applicable il faut consulter le champ d'application du guide. Les guides proposés dans cette fiche d'activité le sont à titre indicatif en prenant en compte les situations les plus probables. Cependant, la fiche d'activité peut recouvrir une large gamme de produits / d'activités dont certains ne tombent peut-être pas sous le scope du (des) guide(s) mentionnés. À l'inverse, il est possible que certains guides non mentionnés puissent être d'application dans des situations très spécifiques.